CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre, **CAROLL**, capitaine Cox, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
3 avril HARRISON, BROWN & CO.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, **EDWARD BONNAFFE**, capn. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL,
3 avril rue du Canal, No. 81.

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, **LAGRANGE**, capt. Collins, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu.—Pour frêt ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
31 mars STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le brick AI, **ELVIRA**, capitaine Grave. S'adresser à WM. G. HEWES,
31 mars rue du Camp, No. 9.

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à
A. QUERTIER & BOUTIN,
30 mars rue St. Louis No. 26.

POUR TABASCO,

La goëlette **TALMA**, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POMR PHILADELPHIE—(10 *Avril.*)

Le beau paquebot **JOHN SERGEANT**, capt. Vandyke, a la majeure partie de son chargement engagée, et partira le jour annoncé ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à SAML. C. BELL,
27 mars. No. 81, rue de Canal.

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, **MAJESTIC**, doublé en cuivre, capt. M'Lellan, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. **66**, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le beau brick **MARGARET**, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,
20 mars rue du Camp, No. 9.

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve **BONITA**, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux ; elle tire peu d'eau et a une belle câle pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL**, **AJAX** et **BOURNE**, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emmenagemens des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Avis—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivans, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq mois, sous la surveillance de

S. W. OAKEY,
M. MORGAN,
D. BOULIGNY,
M. DURALDE,
E. J. FORSTALL,
Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

SECTIONS DU BILL :

Sect. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu, que pour la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour quatre millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

Sect. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts des dites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits, que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée que quand une hypothèque sera offerte sur une terre et des esclaves; la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothèques à la Banque devront toujours être assurés contre les risque de feu, et les polices d'assurances transférés à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices dependants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que rien ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété à celle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs ; que des propriétés déjà hypothèquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction ; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque. 6 avril.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre, et offrent à vendre,
190 caisses Bourgogne mousseux, de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe ; 50 paniers Champagne ; 4 balles Toile à chemises, 4-4; 4 balles Bretagne superfine.
De plus : Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.
2 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CHAUX.—200 barils Chaux de Thomastown, en bon ordre. S'adresser à
WM. H. IRELAND,
Encoignure des rues des Magasins et Girod, faubourg Ste. Marie.
26 mars

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
29 mars J MAGER.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Price.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre.
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine Page.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février.
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 6 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. Dennis, devant partir le 22 avril.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. Waterman, devant partir le 6 mai.

Le navire **TALMA**, capitain T. Bunker, devant parti le 22 mai,

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G. Fowler, devant partir le 6 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine Greenleaf, devant partir le 22 juin.

☞ *Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés.* Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp, no. 9.

PROFESSEUR D'ANGLAIS
ET DE LANGUES ANCIENNES,

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

AVIS.—Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession de feu Charles Morgenstern, sont priées de présenter leurs comptes au soussigné; et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de payer entre les mains du même.

L'on pourra trouver le soussigné tous les jours, à la ci-devant résidence du défunt, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.
28 mars—3, 12j J. GOLDENBOW, curateur.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 3-4; 10 do. blanche, à draps, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile ; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloses; 100 demi-caisses Chocolat ; 400 sacs Salpêtre ; 120 caisses Blanc-de-Baleine.
23 mars LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Chataignes, Noix et Noisettes; Thon mariné, Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de Londres ; 20 caisses Limons frais ; 800 boites Sardines, à l'huile et au beurre, en boëtes et en demi-boëtes, de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse, coque tendre ; 1200 Paniers couverts; Absynthe, Eau verte cristalisée, Kirshwasser, Maraskino de Zara, Ratafia de Grenoble, Curaçao de Hollande, et autres liqueurs assorties ; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de Goshen, de croûte rouge 100 caisses et demi-caisses Raisin en grapes ; Vin en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin : Sucre, café blanc de baleine, chandelles de suif, saumon et tous les articles qui concernant la grosserie, qu'ils vendront en gros et en détail.
19 mars CLAPIER & MICOUD.

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles Fil à voile, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour enveloppe. A vendre par
YORKE, MACALESTER & CO.
23 mars rue du Camp, No. 65.

MAGASIN A BON MARCHE.

Le soussigné offre à vendre aux dames de la ville, et aux habitants, un bel assortimeut de mousseline imprimées ; do. blanche pour blouse ; do. en 1re. qualité pour moustiquaire ; do. à raies en couleurs ; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c.; pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes nouvelles pour le printems, pour pantalons et pour gilets, &c. &c.
A. GILLY,
15 mars rue Conti, N°. 30.

M. ELISÉE HOVEY est prié de se présenter chez M. F. Perret, rue Toulouse, No. 62.
17 mars

TRAITES sur Paris, en vendre par
F. PERRET,
29 mars rue Toulouse No. 62.

RECU et à vendre par les soussignés, un nouvel approvisionnement de plumes de Perryans, cire à cacheter Irlandaise, rouge et noire, do. do. Allemande, 1ère. qualité. E. JOHNS & CO.,
Rue de Chartres, No. 112, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 15 mars.

J. R. PUTNAM,
DENTISTE, *rue du Canal, No. 27.*

On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
26 nov—3m

LOTERIE
DE
L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,

7me. classe de 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 Avril.

GROS LOT

10000 PIASTRES,

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier..... $ 4
Demi Billet..... 2
Quart de Billet..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.
26 mars J. B. FAGET, *Directeur.*

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Karaher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne,

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
22 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 17 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Willam Blunt, savoir : Rose, négresse âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse et repasseuse ; Ketty, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique ; Sam, mulâtre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique ; Daniel, nègre âgé d'environ 35 ans, journalier ; Claiborne, nègre âgé d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des curateurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE,
15 mars Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 20 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Fleuriau, décédée épouse de Mr. L. R. Charbonnet : Un lot de terre, situé au faubourg Delor, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédant sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur : Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur ; le tout mesure française.

Conditions : un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour, MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour la succession de feue Marie Degorges veuve de feu Guillaume Henin, les esclaves et propriétés ci-après ; savoir : Tom, nègre Africain âgé d'environ 60 ans, à donné à la boisson ; Jacques, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtems dans le pays; Gabriel, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur ; Prosper, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison ; Aspasie, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 28 ans; Lucy, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés Moses, âgée d'environ 6 ans et George, âgé d'environ 2 ans; Louise, négresse âgée d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison,

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 36 pieds 7 pouces de face à la rues Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Herman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. Mazureau.

Conditions ; les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.
21 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
2 avril MARTIN BLACHE, régister.

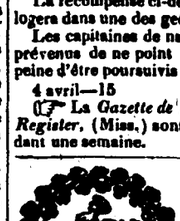

$20 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il vendait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.
4 avril—15 N. C. TREMOULET.

☞ La *Gazette de Bâton Rouge* et le *Vicksburg Register*, (Miss.) sont priés de publier cet avis pendant une semaine.

AVIS
Aux amateurs de Harpe.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajoumoucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.
LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

Mr. CHAPMAN.
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—"et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 1 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un LLET DE TERRAINS de valeur, No. 31, au faubourg La Fayette, divisé en 32 lots, et bornés par les rues St. André, des Chataigners, Joséphine et Peupliers, et à la continuation de la rue du Camp. Onze de ces terrains sont face à la première rue ; cinq à la seconde ; onze à la troisième, et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 29 à 32 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces à 150 pieds 10 pouces de profondeur ; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. Le dit llet a été dernièrement entouré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave Charles, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817 ; c'est un esclave très-fort, bien intelligent: il s'entend à conduire un dray et a travaillé aux presses-à-coton ; il a'est absenté quelquefois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre LLET de terrains, No. 25, faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Philippa et des Magasins, et divisé en 26 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 199 pieds 8 pouces de profondeur. Ce llet est bien entourré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits carrelé, &c. Il y a dessus 3 à 400 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions : Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit ; pour l'esclave Charles, 6 mois ; le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir : Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville ; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison ; il a une hernie ; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison ; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, cinq TERRAINS contigus, formant l'encoignure des rues Ste-Marie et Soubré, faubourg des Religieuses, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Ste.-Marie, sur 120 de profondeur. Ces cinq terrains seront d'abord offerts en bloc, et si on n'en dispose pas ainsi, ils seront vendus séparément.

Conditions : Les terrains en bloc, un quart comptant, et l'acquéreur prenant l'engagement de payer un billet de $442. 50 c. dû le 7 avril 1833, et le reste à 1 et 2 ans. Si ces terrains sont vendus séparément, un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain de prix, situés encoignure Tchoupitoulas et Hunter. Le terrain a 37 pieds sur la première rue et 120 sur la seconde. La maison est à deux étages et est occupée par un café et sert aussi d'entrepôt ; elle fait face à celle de M. Harvey Norton.

Conditions: L'acquéreur devra s'engager à payer un billet dû dans neuf ans, de la somme de $5000 et portant intérêt de 8 pr. ct. par an, payables tous les 6 mois; avec privilège d'escompter. Le surplus du prix de l'acquisition payable à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

Il sera vendu en même temps, l'esclave MILLY, âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, à 6 mois de terme. 10 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 16 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, dans la maison No. 18, rue de la Douane entre Chartres et Levée, un superbe assortiment de SUPERBES MEUBLES, faits en partie dans ce pays et partie au nord, consistant en sofas, tables de tous genres, bois-de-lits, commodes, tables à toilettes, fauteuils, glaces de tous genres et autres objets.

Immédiatement après, on vendra dans le fond de la cour de la maison No. 29, 6000 pieds de Bois d'Acajou, arrangés par lots convenables aux acquéreurs.
9 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE mardi 17 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, positivement et sans reserve, pour clôre un compte,

28 ESCLAVES DE PRIX, acclimatés, dont une grande partie ont été élevés dans l'Etat du Mississipi, mais ils sont tous dans ce pays depuis 4 ans. Ils sont conséquemment acclimatés. Ces esclaves sont bons sujets, et pleinement garantis ; savoir :

Purnell, 48 ans, bon économe et laboureur; Hannah sa femme, 45, cuisinière; Leah, leur enfant, 17, bonne servante, avec son enfant de 2 ans; Tom, 14; James, 12; Cooper, 40, laboureur; Rachel, sa femme, 26; Abraham, 26; Peggy, sa femme, 17, et son enfant ; Dimond, 25, do. ; Sarah, sa femme, 19; Ben, 24 do., Gates, laboureur, &c. Delpth, sa femme, 20, et deux enfants; Arter 20; Bill, 29; Chrissy, 18; Mary, 16; et Elvira, 14, tous laboureurs ; Betty, 12, servante ; Simon, 45; David, 45, laboureurs; Fanny, 36, sa femme; Edwin, 15. Ils sont accoutumés aux travaux d'une habitation.

Conditions ; Payable en mars prochain, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, aux frais des acquéreurs. 7 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi, 24 avril, à la Bourse, à midi, 21 ESCLAVES provenant de la briqueterie de Mme. Veuve Guéno, savoir :

Aimée, négresse de 25 ans, et sa fille de 9 ans ; Amant, de 40 ans, et sa fille de 9 ans; Louis, nègre de 50 ans, et sa femme de 45; Marianne, 36 ; Génie, 40 ; Marie-Jean-Pierre, 35 ; Génie, 25 ; Pussion, 19 ; Auguste, nègre, 38 ; Franc, 25, bon mouleur ; Augustin, 24, charretier; Jim, 45, manœuvre; William, 38, briquetier, charretier et laboureur ; Baptiste, 35, boulanger; Cacambaud, 38, mouleur ; Pouce, 30, charretier ; Télémaque, 30, un peu mouleur ; Charles, 38, presqu'aveugle.

Conditions : Un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Octave de Armas, notaire public. 26 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mercredi, 18 avril courant, à midi, à la bourse, 3 TERRAINS, situés à l'encoignure des rues Mandeville et d'Amour, ayant dessus, une maison de sept appartemens et un cabinet ; dans la cour, il y a une cuisine, un écurie et des chambres à domestiques, &c. le tout conformément au plan qui sera déposé à la Bourse.

Conditions : 1, 2 et 3 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 avril—6

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 28 avril prochain, à la bourse de Hewlett, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse Jefferson, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Valery Boisdoré, savoir :—

BIEN-FONDS :

1°. Une habitation située sur le chemin de la Métairie, à deux lieues de cette ville, mesurant 2 arpens de face de chaque côté du Bayou de la Métairie, sur 10 arpens de profondeur au Sud, et s'étendant en profondeur au Nord jusqu'au lac Pontchartrain ; ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVES :

1°. Etienne, nègre créole, âgé d'environ 28 ans, charretier et domestique, boiteux, bon sujet.

2°. Manuel, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, bon domestique et bon sujet.

3°. Bazile, africain, âgé d'environ 50 ans, nègre de champs.

4°. Marie, négresse créole, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, avec son enfant, Janvier, de 2 ans.

5°. Henriette, négresse créole, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Aussi, le même jour, à 9 heures du matin, sur le terrain de M. Chalon, rue du Bayou, il sera vendu pour le compte de la même succession,

7 VACHES,

bonnes laitières, dont 4 avec de jeunes suivans, un taureau, une paire de bœufs, et deux bœufs.

Conditions : L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans ; les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe d'Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars—5,1ps

VENTES PAR LE MARSHAL.

C. H. Cook *vs* Scates & Kaned.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, J'exposerai en vente samedi 28 du courant, à 5 heures sur les lieux, encoignure des rues Nouvelle-Levée et Poydras, des chaises, tables, glaces, carafes, bois-de-lits, un billard, etc. saisies dans l'affaire ci-dessus.
14 avril L. DAUNOY, Marshal.

D. F. U. Ferguson *vs.* A. Woderby.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, J'exposerai en vente lundi 25 avril à 4 heures, au Principal, une demi pipe de vin, une demi pipe de rum, 14 paquets de cigares, 48 boittes de cirage, une caneretie, etc. saisies dans l'affaire ci-dessus.
14 avril L. DAUNOY, Marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. James Lambert; D. Mullony vs. les mêmes; Mme. Porter vs. les mêmes.

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 15 mai prochain, à 4 heures, sur les lieux, rue du Canal, tous les édifices en bois qui se trouvent sur la propriété de Mme Porter, consistant en un grand hangard et une maison, occupés par et appartenant au dit J. Lambert, saisis dans les affaires ci-dessus.
14 avril L. DAUNOY, marshal.

J. Fitzs vs. C. Smith.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 27 avril, à 5 heures de l'après-midi, un bureau, une douz. chaises, des tables, &c. La vente se fera un-dessus-du magasin de M. Cook, encoignure Poydras et Levée.
13 avril L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, Aldermen &c. vs. O. Meade.

EN vertu d'un *writ* de *fie